

Résultats statistiques

Les établissements de santé à Genève

Données 2006

Hôpitaux et cliniques

Infrastructure

Le canton de Genève compte 3 184 lits répartis dans 15 hôpitaux et cliniques en 2006. Les établissements publics médicaux (EPM) représentent 81 % des lits (l'Hôpital cantonal en réunissant un tiers) et les cliniques privées 19 %.

La densité de lits sur le canton, de 7,4 lits pour mille habitant, est parmi les plus fortes du pays après Bâle-Ville (autre canton frontalier, 12,4 ‰) et les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures (10,2 ‰) et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (7,5 ‰). A l'échelon national, la densité est de 5,8 lits pour mille habitants.

Le taux d'occupation des lits en service est de 60 % dans les cliniques privées et de 94 % dans les EPM en 2006. Pour ces derniers, le taux d'occupation oscille entre 93 % et 96 % depuis 2000.

Emploi

Les hôpitaux et cliniques genevois comptent 11 091 postes de travail en équivalent plein temps au 31 décembre 2006 (Zurich: 22 494; Bâle-Ville: 7 259). Ces postes sont répartis pour 86 % dans les EPM et pour 14 % dans les cliniques privées. L'hôpital cantonal représente 54 % des postes.

Au sein des EPM, 82 % des postes sont consacrés aux soins, et 18 % à l'infrastructure et aux exploitations annexes. Dans les cliniques privées, cette répartition est de 71 % contre 29 %.

Patients

Le nombre de cas traités dans le canton s'élève à 139 494 en 2006. Parmi ceux-ci, 4,1 % correspondent à des personnes en provenance d'un autre canton, et 5,7 % à des personnes en provenance de l'étranger. A l'échelon national, ces chiffres sont respectivement de 13,0 % et 2,7 %.

Stable au cours des dernières années, l'effectif journalier moyen dans les hôpitaux et cliniques genevois est de 2 784 personnes en 2006.

Un peu plus d'un million de journées d'hospitalisation ont été enregistrées en 2006, dont 35 % à l'Hôpital cantonal, 21 % au Département de gériatrie des HUG, 18 % au Département de psychiatrie des HUG et 12 % en clinique privée. Environ la moitié des personnes hospitalisées ont plus de 65 ans, et un quart plus de 80 ans, alors que ces tranches d'âge ne représentent respectivement que 15 % et 4 %, de la population genevoise.

La durée moyenne de séjour varie fortement d'un établissement à l'autre : 5,8 jours dans les cliniques privées, 7,4 jours à l'Hôpital cantonal, 24,6 jours au Département de psychiatrie des HUG, 31,6 jours au Département de gériatrie des HUG et 113,5 jours au Département médical de Loëx. Globalement, la durée de séjour croît avec l'âge des patients.

Finances

Les charges d'exploitation des hôpitaux et cliniques genevois s'élèvent à 1,7 milliard en 2006, dont 1,3 milliard correspondent à des charges de personnel. Pour les établissements publics, elles se montent à 1,4 milliard. Les produits d'exploitation de ces derniers sont composés à 54 % de subventions des pouvoirs publics et sont au même niveau que les charges, ne les excédant que de 0,24 %.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

Infrastructure

Fin 2006, le canton de Genève compte 50 EMS avec 3 278 lits disponibles, dont 33 unités d'accueil temporaire (UAT). En baisse jusqu'en 2002, le nombre de lits est stable depuis 2003 (variation annuelle inférieure à 1 %).

Emploi

Les EMS genevois emploient 3 806 personnes, dont 81 % de femmes, à fin 2006. Le temps de travail réalisé dans l'année correspond à 3 169 postes en équivalent plein temps (EPT).

Environ la moitié du personnel est au bénéfice d'une formation dans le domaine des soins, 12 % du personnel est formé dans le domaine technique ou administratif et près d'un tiers est sans formation.

Les EMS genevois disposent de 0,89 poste EPT par lit disponible au 31 décembre 2006.

Résidents

En 2006, 1 172 045 journées d'hébergement sont dénombrées dans les EMS genevois, dont 9 205 en UAT.

Parmi les 3 192 personnes hébergées en fin d'année, 78 % sont des femmes. Les personnes âgées de 80 ans ou plus représentent 81 % des résidents et les 90 ans ou plus, les 36 %.

La part de personnes hébergées en EMS dans la population résidente du canton s'élève à 9,3 % pour les personnes âgées de 80 à 89 ans, à 30,0 % pour les personnes âgées de 90 à 94 ans et à 49,5 % pour les personnes âgées de 95 ans ou plus. L'âge moyen en EMS est de 86 ans.

Les personnes entrées dans l'année pour un long séjour proviennent du milieu hospitalier dans 62 % des cas et de leur domicile dans 31 % des cas. La part restante correspond principalement à des personnes provenant d'autres EMS.

La durée quotidienne des soins infirmiers requis est inférieure à 1 h 30 dans 21 % des cas, comprise entre 1 h 30 et 2 h 14 dans 18 % des cas, comprise entre 2 h 15 et 3 h 24 dans 39 % des cas, et supérieure à 3 h 24 dans 21 % des cas. La répartition des résidents selon le niveau de soins requis est identique entre hommes et femmes. Le niveau de soins requis ne dépend pas de l'âge des résidents.

La durée moyenne de séjour en EMS (hors UAT) est d'un peu plus de trois ans, et la moitié des résidents demeurent en établissement pour une période inférieure à deux ans.

Dans 93,5 % des cas, les séjours en EMS prennent fin avec le décès du résident. Une faible part des résidents a toutefois quitté l'EMS pour un retour au domicile, ou pour un séjour hospitalier.

Finances

Les charges d'exploitation des EMS genevois s'élèvent à 403 millions en 2006. Les principaux centres de charge sont les prestations hôtelières (39 %), les soins LAMal (44 %) et les soins non-LAMal (15 %). Les salaires et charges sociales représentent 85 % des coûts bruts.

Les coûts des EMS représentent un montant annuel de 123 081 francs par lit disponible, correspondant à un coût de 344 francs par résident et par jour.

Les produits des EMS se montent à 408 millions, et sont composés à 59 % de produits de l'hébergement à la charge des résidents, à 20 % de produits des soins à la charge des résidents et à 21 % de subventions, dont la quasi-totalité (97 %) est versée par le canton. Les subventions d'exploitation annuelles délivrées par le canton s'élèvent à 81 millions de francs et représentent 24 857 francs par lit, soit 70 francs par résident et par jour.

Cette contribution cantonale est d'ailleurs sous-estimée, puisque, d'une part, s'ajoutent à ces subventions d'exploitation le versement de prestations complémentaires à l'AVS qui complètent les participations à la charge des résidents si leurs ressources financières sont insuffisantes et que, d'autre part, l'Etat finance généralement la construction des bâtiments.

Etablissements pour personnes handicapées et autres (EPH)

Infrastructure

Avec 25 établissements en 2006, le canton de Genève dispose de 826 lits pour personnes handicapées, 59 lits pour personnes toxicodépendantes ou alcooliques et 29 lits pour cas dits psychosociaux.

Le nombre de lits pour personnes handicapées est en augmentation moyenne de 25 lits par an depuis 2000 ; le nombre de lits des autres types d'établissements est plutôt stable en moyenne au cours de la même période.

Les établissements sont essentiellement publics ou subventionnés.

Emploi

Au 31 décembre 2006, les EPH genevois emploient 1 638 personnes, dont deux tiers de femmes. Ces postes représentent 1 179 EPT. Inchangé par rapport à l'année précédente, ce niveau est cependant 11 % plus élevé qu'en 2000. Le nombre de postes par lit disponible est de 1,29 à fin 2006.

En matière de formation, 65,4 % des employés sont au bénéfice d'une formation principale¹ dans le domaine des soins, 8,4 % dans le domaine technique ou administratif, 1,8 % dans le domaine de la gestion, 11,1 % dans un domaine autre et 12,8 % sont sans formation post-obligatoire.

Résidents

Le nombre de personnes hébergées en EPH a augmenté de 26,6 % depuis 2000, s'élevant à 886 résidents au 31 décembre 2006. Les hommes représentent 60 % des effectifs. La plus grande partie des résidents est âgée de moins de 60 ans (92,6 %), la classe d'âges la plus représentée étant celle des 30 à 49 ans (46 %).

Les personnes avec un handicap mental (retard mental, trisomie, autisme...) représentent 38 % des résidents, les personnes avec un handicap psychique (psychose, névrose, troubles bipolaires...) en représentent 27 % et les personnes avec un handicap physique (infirmités motrices d'origine cérébrale, paralysies...) 26 %. Les handicaps sensoriels, d'intégration sociale et de toxicodépendance sont minoritaires (8 % pour ces derniers).

Les personnes hébergées viennent de leur domicile dans 26 % des cas, du milieu hospitalier dans 38 % des cas et d'une autre institution spécialisée dans 26 % des cas (la provenance des 10 % restants étant inconnue ou autre).

La durée moyenne de séjour en établissement est de deux ans et neuf mois ; la moitié des personnes effectuent toutefois un séjour d'une durée inférieure à un an et deux mois.

Finances

Les charges d'exploitation des EPH s'élèvent à 167 millions en 2006. Les salaires et charges sociales représentent 77 % de ce montant.

Les produits d'exploitation s'élèvent, pour leur part, à 164 millions. Les subventions en couvrent environ les deux tiers, et sont principalement délivrées par l'Office fédéral des assurances sociales (32 %) et par le canton (33 %). Les 55 millions de subvention cantonale représentent un montant annuel de 182 442 francs par lit disponible, soit 203 francs par résident et par jour.

De fait, la contribution réelle du canton est plus élevée, puisque, d'une part, s'ajoutent à ces subventions d'exploitation le versement de prestations complémentaires à l'AI qui couvrent les participations à la charge des résidents si leurs ressources financières sont insuffisantes et que, d'autre part, l'Etat finance généralement la construction des bâtiments.

¹ Les employés pouvant être au bénéfice de plusieurs formations dans des secteurs différents, c'est la formation du niveau le plus élevé qui est retenue.

Pour en savoir plus

Les informations figurant sous *Etablissements de santé* constituent un sous-domaine du *domaine 14. Santé*. Elles sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT à l'adresse suivante :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_1/aperçu.asp

Les différentes rubriques sont aussi accessibles directement :

Tableaux : http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_1/tableaux.asp

Graphiques : http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_1/graphiques.asp

Méthodologie : http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/14/14_02_1/methodologie.asp

Contact : Damien Rochette (messagerie: damien.rochette@etat.ge.ch , Tél. : 022.388.75.61)